



AVIS PUBLIC

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2026
DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS ET SERVICES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le *Règlement numéro 406-2026 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services*.

Ce règlement a pour objet d'établir les prix exigés par le Village d'Abercorn pour la fourniture de certains biens ou de services en matière de travaux publics.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 3 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïke Storks".

Maïke Storks

Directrice générale adjointe et greffière adjointe